

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2025 à 20h00 selon convocation en date du 3 novembre 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - VERNIENGÉAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE

Absents excusés : M SIRIEIX (a donné procuration à M MICHOUX)
M BOUILHAC (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et BUSSIERE

Délibération N°2025-061 : Demande de redéploiement de crédit du contrat de solidarité communale du Département pour le financement de l'aménagement de la terrasse de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'avenant N°2 du contrat de solidarité communale 2023-2025 prévoit une subvention de 40 000 euros sur les travaux de la cantine tranche 2. Il indique que ces travaux ne seront pas réalisés pendant la durée de validité de ce contrat. Cependant, il rappelle que le conseil municipal lors du vote du budget primitif de l'exercice 2025 a validé les travaux de rénovation de la terrasse de la salle des fêtes et que ces travaux ont été réalisés.

Il propose au conseil municipal de solliciter le redéploiement des crédits prévus sur les travaux de la cantine tranche 2 vers cet aménagement de terrasse.

Il présente le plan de financement de ces travaux : -

Contrat de solidarité communale du Département de la Corrèze (25%)	2 112 € H.T.
Fonds propre	6 333.68 € H.T.
TOTAL de l'opération	8 445.68 € H.T.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Valident le plan de financement proposé ci-dessus par Monsieur le Maire concernant l'opération d'aménagement de la terrasse de la salle des fêtes.
- Demandent que les fonds prévus sur l'avenant N°2 du contrat de solidarité communale 2023-2025 sur l'opération travaux de la cantine tranche 2 soient redéployés vers l'opération aménagement de la terrasse de la salle des fêtes.
- Autorisent le Maire à signer tous les documents permettant de mener à bien cette opération.

Membres	12
Présents	10
Représentés	2
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 7 novembre 2025.
Au registre sont les signatures

